



DEAS-DGS  
Service du médecin cantonal  
Rue Adrien-Lachenal 8  
1207 Genève

A l'attention de :

Madame Shireen PHARAONY

N/réf : Pr-038297

Genève, le 18 février 2016

**Attestation d'inscription dans le registre des pratiques complémentaires délivrée à Madame Shireen PHARAONY, née le 31 mars 1966**

Madame,

Par la présente, je vous confirme votre inscription dans le registre des pratiques complémentaires pour la (les) pratique(s) suivante(s) :

- reiki usui shiki ryoho
- reiki karuna

Votre inscription, qui ne requiert pas la production d'un titre, ne vaut ni comme autorisation ni comme reconnaissance de compétences.

Conformément à l'article 4 du règlement sur les pratiques complémentaires, du 22 août 2006 (K3 02.03), avant d'entreprendre des thérapies et de fournir des prestations, vous devez remettre ou présenter à chacun de vos patients une copie de la présente attestation d'inscription et l'informer de vos devoirs tels que cités à l'article 99 de la loi sur la santé, du 7 avril 2006 (K 1 03).

Les deux textes juridiques cités ci-dessus sont consultables sur le site Internet de l'Etat de Genève ([www.ge.ch/legislation/](http://www.ge.ch/legislation/)) ou auprès du centre de documentation et publications, sis rue de l'Hôtel-de-Ville 2, 1204 Genève, tél. +41 (0)22 327 95 90, e-mail : [cidp@etat.ge.ch](mailto:cidp@etat.ge.ch), site Internet : [www.ge.ch/chancellerie/salles/cidp.asp](http://www.ge.ch/chancellerie/salles/cidp.asp).

Je vous souhaite bonne réception de la présente et vous prie d'agréer, Madame, mes salutations distinguées.

Professeur Jacques-André Romand  
Médecin cantonal